

Vous devez impérativement procéder à l'inscription de votre enfant sur le registre de la mairie, à chaque rentrée : 2^{ème} quinzaine du mois d'août, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h. Il est indispensable de vous présenter en mairie munis des documents ci-après :

- **La fiche d'inscription** ci-jointe (ou téléchargeable sur le site : lavoultesurhone.fr)

- **Un justificatif de vos ressources de l'année précédente** : La notification du quotient familial ouvrant les droits CAF de l'année en cours ou l'avis d'imposition sur les revenus précédente (que vous recevez courant août).

Le tarif demandé aux familles s'appliquera pour toute l'année scolaire. Sans présentation de ces documents, le tarif le plus élevé sera systématiquement appliqué.

RÉSERVATION = PAIEMENT

- **Aucune réservation ne sera enregistrée si le paiement n'est pas effectué •**

- **Une majoration par repas sera appliquée pour les repas consommés sans réservation ni paiement •**

ATTENTION :

- En fin d'année scolaire, aucun remboursement de repas ne peut être effectué. Il vous appartient d'acheter le nombre exact de repas.
- Aucune réservation ne peut être prise par email ou par téléphone.

| MODALITÉS DE RÉSERVATION DES REPAS

VOUS DISPOSEZ DE DEUX POSSIBILITÉS POUR RÉSERVER VOS REPAS

● EN MAIRIE

Réservation uniquement pour la semaine d'après et +

En période scolaire uniquement :

- les lundis & mercredis de 8h30 à 12h00
- les mardis de 14h00 à 16h30

Merci de respecter le jour et les horaires de permanences.

À NOTER : Les permanences sont susceptibles d'être modifiées durant les vacances scolaires intermédiaires.

● EN LIGNE, VIA L'ESPACE iNOE

réservation possible jusqu'au lundi minuit pour la semaine suivante ou plus

FICHE D'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Parent 1 : Nom de naissance :
 Nom d'usage : Prénom(s) :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Téléphone domicile : Téléphone portable :
 Courriel¹ :@.....

Parent 1 : Nom de naissance :
 Nom d'usage : Prénom(s) :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Téléphone domicile : Téléphone portable :
 Courriel¹ :@.....

N° d'allocataire CAF ou MSA : (Amener le justificatif du quotient familial)

Nom et n° de contrat de l'assurance scolaire :

Enfant 1

Nom :
 Prénom(s) :
 Né(e) : / /
 Classe et école fréquentée :

 Régime alimentaire : ☐ Sans porc ☐ Sans viande
 PAI² : ☐ OUI ☐ NON

Enfant 2

Nom :
 Prénom(s) :
 Né(e) : / /
 Classe et école fréquentée :

 Régime alimentaire : ☐ Sans porc ☐ Sans viande
 PAI² : ☐ OUI ☐ NON

Madame, Monsieur,
 atteste(nt) avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur du restaurant scolaire (au moment de l'inscription) et en avoir pris connaissance.

☐ autorise(nt) ☐ n'autorise(nt) pas

à prendre mon enfant en photos et à les publier sur les supports municipaux (magazine, agenda, site internet).

Fait à La Voulte-sur-Rhône, le

Signature du (ou des) parents,

⁽¹⁾ Information facultative

⁽²⁾ Protocole d'accueil individualisé sur justificatif médical

Cadre réservé à la mairie Année scolaire 20.....-20.....

Quotient familial : Prix du repas:

FICHE D'AUTORISATIONS POUR LA SCOLARITÉ

Parent : (NOM et Prénom(s))

Enfant(s) : (NOM et Prénom(s))

(NOM et Prénom(s))

(NOM et Prénom(s))

Cocher les cases correspondantes

☐ Nous certifions sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur la fiche d'inscription à la restauration scolaire et déclarons avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la structure.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas la structure à saisir mes informations personnelles.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas la structure à saisir mes informations médicales.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas La Mairie de La Voulte-sur-Rhône à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif la ou les photographie(s) représentant mon ou mes enfant(s) sur les supports suivants : magazine municipal, agenda municipal, guide du bien vivre, plan municipal.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas l'hospitalisation. En cas d'urgence, l'enfant accidenté ou malade sera orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le plus proche.
La famille sera immédiatement avertie par les services municipaux. Les services de santé vous délivreront les informations médicales et recueilleront votre consentement pour les actes médicaux qui se révéleront nécessaires, à moins que ceux-ci n'aient déjà été effectués dans l'urgence.

Fait à la Voulte-sur-Rhône, le.....

Signature